

MAIRIE

DE LESCURE  
D'ALBIGEOIS  
81380DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

Le 27 avril 2026, à dix-huit heures et trente minutes, le **Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard DELBRUEL, Maire.

**Présents** : Bernard DELBRUEL, Yves MONTEILLET, Françoise CHINCHOLLE, Nassera ABADLIA, Olivier LEBRUN, Patrizia DRY, Francis ALARY, Martine DELEUZE, Christian DUMAY, Laurence GUIRAUD, Laurent JEANNIN, Franck GARRIC, Liliane ESPIE, Robin COT, Inès LEBAILLY, David POUTRAIN, Maxime FONTANILLE, Bénédicte LEYMARIE Ghislain PELLIEUX, Jérôme SABRIE, Claudette ROUQUETTE-BAULES, Alain CANAC, Sophie SANCHEZ, Denis ROUQUETTE.

**Absents excusés représentés** : Carole SEGURA (Bernard DELBRUEL).

**Absents excusés non représentés** :

**Absents non excusés non représentés** : Patricia COMBETTES, Jean-Claude RAFFANEL.

**Secrétaire de séance** : Françoise CHINCHOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice 27

Présents 24

Votants 25

Date de convocation :  
21/04/2026Date d'affichage :  
22/04/2026

Numéro :19/2026

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Cette année, la commune de Lescure d'Albigeois met en œuvre le CFU (Compte Financier Unique).

Le CFU a vocation à devenir, au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le compte public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables aux côtés des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L 1612-12 du code général des collectivités locales (CGCT).

Le Compte Financier Unique de la commune de Lescure d'Albigeois pour l'exercice 2025 fait ressortir les résultats suivants :

	Résultats antérieurs	Réalisations 2025	TOTAL 2025	Restes à réaliser
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DÉPENSES		3 410 593,69 €	3 410 593,69 €	
RECETTES	3 223 426,18 €	4 333 347,68 €	7 556 773,86 €	
<b>Solde</b>	<b>3 223 426,18 €</b>	<b>922 753,99 €</b>	<b>4 146 180,17 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DÉPENSES		1 804 068,32 €	1 804 068,32 €	892 605,50 €
RECETTES	102 205,52 €	668 549,30 €	770 754,82 €	386 437,09 €
<b>Solde</b>	<b>102 205,52 €</b>	<b>- 1 135 519,02 €</b>	<b>- 1 033 313,50 €</b>	<b>- 506 168,41 €</b>

1. Section de fonctionnement :  
Dépenses : 3 410 593,69 €  
Recettes : 7 556 773,86 € dont 3 223 426,18 € d'excédent reporté  
Soit un résultat de clôture de **+ 4 146 180,17 €**
  
2. Section d'investissement :  
Dépenses : 1 804 068,32 €  
Recettes : 770 754,82 € dont 102 205,52 € d'excédent reporté  
Soit un résultat de clôture de **- 1 033 313,50 €**
  
3. Restes à réaliser 2025 reportés sur 2026 :  
Dépenses : 892 605,50 €  
Recettes : 386 437,09 €  
Solde des restes à réaliser : **- 506 168,41 €**

La présentation détaillée du Compte Financier Unique est annexée à la présente délibération.

Monsieur DELBRUEL, maire de la commune de Lescure d'Albigeois, conformément à la loi, quitte la salle afin qu'il soit procédé au vote.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le code général des collectivités territoriales,

#### APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **PROCÈDE** au vote du Compte Financier Unique 2025 du budget général de la commune de Lescure d'Albigeois.
- **APPROUVE** l'ensemble des opérations du Compte Financier Unique 2025 du budget général de la commune.
- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2025 du budget général définitivement closes.

#### DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme au registre.

**Le Maire,**  
Bernard DELBRUEL

**La Secrétaire de séance,**  
Françoise CHINCHOLLE

